Portzamparc Gestion

LA PUISSANCE DES PME

AU CŒUR DE NOTRE GESTION

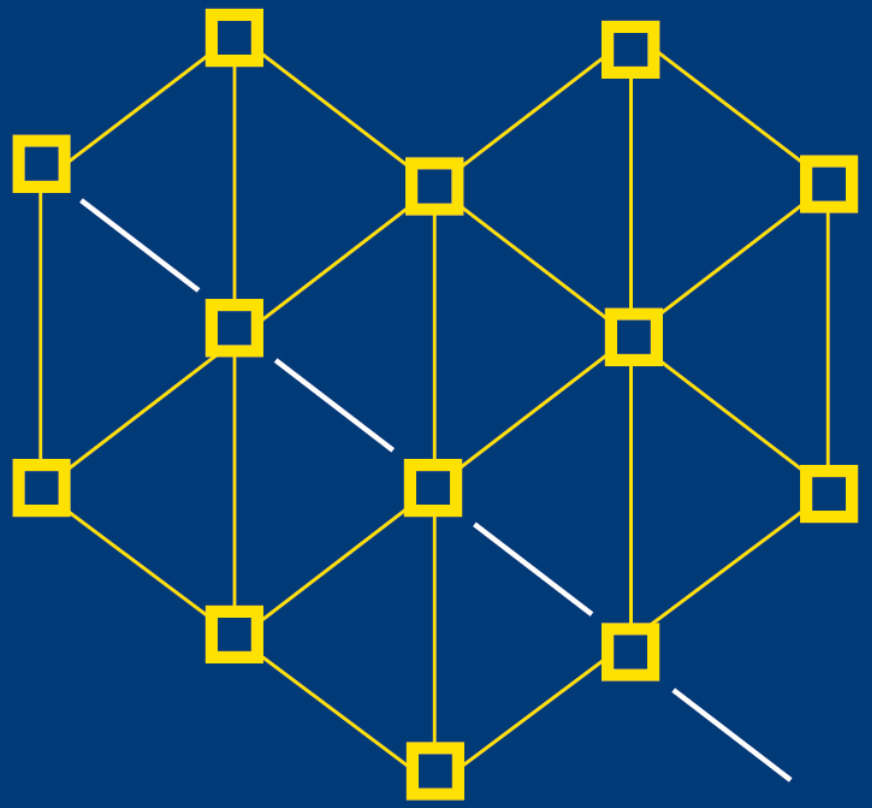

Rapport d’engagement

2025

Sommaire

L'engagement au cœur de notre démarche d'investisseur responsable Page 3

Scope Page 4

Engagement par le vote Page 5

Nos actions d'engagement en 2025 Page 10

L'engagement au cœur de notre démarche d'investisseur responsable

Politique de vote

Voter aux assemblées générales annuelles constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients et fait partie intégrante du processus de gestion de Portzamparc Gestion.

Nos politiques et lignes directrices de vote sont revues annuellement afin de prendre en compte l'évolution des codes de gouvernance et des pratiques de marché.

Pour une meilleure prise de décision dans nos votes, nous prenons appui auprès des équipes Sustainability Center de BNP Paribas Asset Management.

Engagement pour une amélioration continue des pratiques ESG

Notre méthodologie nous permet d'identifier les entreprises dans nos portefeuilles avec les moins bonnes notes ESG, matérialisant ainsi des risques mal identifiés ou pas suffisamment gérés, ou encore un manque de transparence.

Notre engagement proactif consiste à solliciter ces émetteurs pour les rencontrer afin de les accompagner dans l'amélioration de leur démarche.

Nous engageons au cas par cas un dialogue avec des entreprises plus avancées dans leurs pratiques, qui peuvent par exemple contribuer positivement aux enjeux de durabilité ou démontrer de bonnes pratiques extra-financières. Cela nous permet de suivre au plus près leur développement, de comprendre leurs enjeux et leurs méthodes pour mettre en place ces pratiques, en particulier sur le segment des PME - ETI cotées.

Engagement « thématique » sur les piliers E, S, G et Droits Humains, en lien avec la labélisation ISR de nos fonds

Dans le cadre de notre méthodologie d'analyse, le dialogue peut porter plus spécifiquement sur l'un des 4 piliers constitutifs de la note globale : Environnemental, Social, de bonne Gouvernance et sur les Droits Humains.

Notre approche est résumée ici en quelques mots, pour plus d'information vous pouvez vous référer à notre Politique d'engagement actionnarial sur la page Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion

Scope

Ce rapport concerne les 4 fonds ouverts Portzamparc, labelisés ISR durant l'année 2024 :

- Portzamparc PME ISR
- Portzamparc Entrepreneurs ISR
- Portzamparc Next Leaders ISR
- Portzamparc Opportunités ISR

La gestion collective de Portzamparc Gestion a évolué début 2025. En particulier le fonds Portzamparc Europe PME ISR est renommé Portzamparc Next Leaders ISR et absorbe le fonds Portzamparc Entrepreneurs ISR. Pour plus d'information merci de vous referrer à la page Fusion entre Portzamparc Entrepreneurs ISR et Portzamparc Next Leaders ISR.

La politique d'engagement actionnarial et de vote est mise en œuvre par l'équipe de gestion de Portzamparc Gestion :

Engagement par le vote : synthèse

Bilan des votes 2024

93% de participation aux Assemblées Générales

27 % d'abstention ou de vote « contre »

Nombre d'abstention ou opposition en 2024 par type de résolution

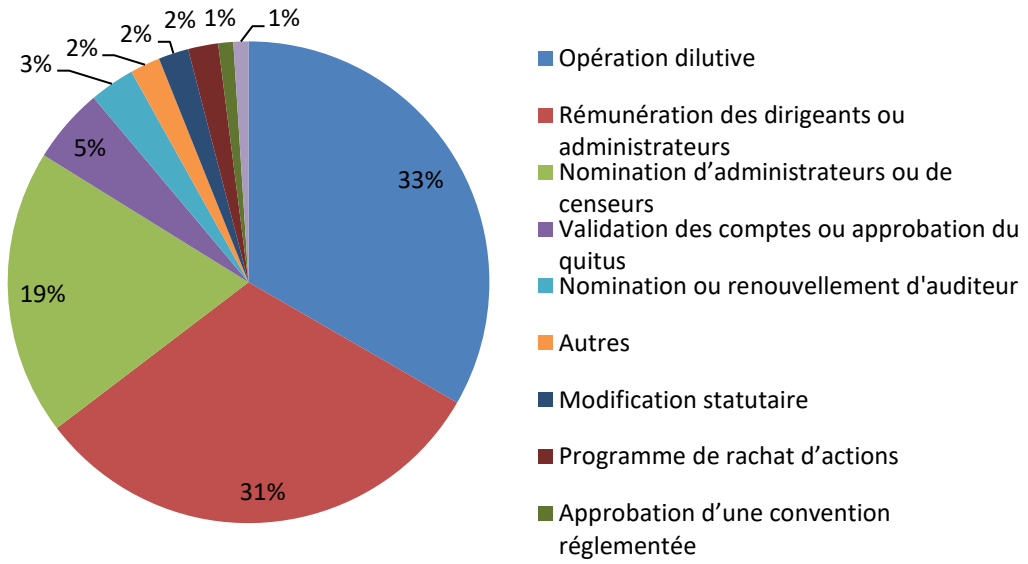

Exemples de lignes directrices de vote

Résolutions	Motif d'abstention ou d'opposition
▪ Quitus des administrateurs et mandataires sociaux ▪ Réélection des administrateurs ▪ Approbation des comptes et des rapports	La société ne publie pas ses émissions de gaz à effet de serre (GES) (scope 1, 2, et 3 le cas échéant) de façon appropriée, ni ses activités de lobbying climatique, ou ne communique pas ou ne veut pas dialoguer de manière constructive sur sa stratégie climatique.
▪ Nomination d'administrateurs ou de censeurs	Le candidat n'est pas indépendant et le conseil comporte moins de 50 % de membres indépendants en excluant les représentants des salariés
▪ Programme de rachat d'actions	Le programme de rachat d'actions comporte une ou plusieurs conditions qui pourraient vraisemblablement être utilisées comme une mesure anti-OPA

Source : Portzamparc Gestion, suivi des Assemblées Générales 2024

Engagement par le vote : statistiques 2024 par fonds labelisés ISR

Portzamparc PME ISR

Statistiques de vote	
Année	**2024**
Assemblées votables	37
Assemblées votées	34
Taux d'assemblées votées	92%
Taux de couverture de vote (1)	94%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	31
Résolutions votées	696
Votes d'opposition aux résolutions	36%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Approbation d'une convention réglementée	2%
Modification statutaire	1%
Nomination d'administrateurs ou de censeurs	15%
Nomination ou renouvellement d'auditeur	2%
Opération dilutive	45%
Pilule anti-OPA	2%
Programme de rachat d'actions	2%
Rémunération des dirigeants ou administrateurs	24%
Validation des comptes ou approbation du quitus	4%
Autres	2%

(1) Pour les fonds gérés par Portzamparc Gestion, la société de gestion vise un taux de couverture de vote de minimum 70 %. Le taux de couverture doit s'entendre comme la somme des pondérations des sociétés pour lesquelles une AG a été votée (pondérations considérées à la date du vote).

Engagement par le vote : statistiques 2024 par fonds labelisés ISR

Portzamparc Entrepreneurs ISR

Statistiques de vote	
Année	**2024**
Assemblées votables	38
Assemblées votées	35
Taux d'assemblées votées	92%
Taux de couverture de vote (1)	99%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	29
Résolutions votées	570
Votes d'opposition aux résolutions	21%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Approbation d'une convention réglementée	1%
Modification statutaire	3%
Nomination d'administrateurs ou de censeurs	6%
Nomination ou renouvellement d'auditeur	9%
Opération dilutive	28%
Pilule anti-OPA	0%
Programme de rachat d'actions	2%
Rémunération des dirigeants ou administrateurs	40%
Validation des comptes ou approbation du quitus	7%
Autres	3%

(1) Pour les fonds gérés par Portzamparc Gestion, la société de gestion vise un taux de couverture de vote de minimum 70 %. Le taux de couverture doit s'entendre comme la somme des pondérations des sociétés pour lesquelles une AG a été votée (pondérations considérées à la date du vote).

Engagement par le vote : statistiques 2024 par fonds labelisés ISR

Portzamparc Next Leaders ISR

Statistiques de vote	
Année	**2024**
Assemblées votables	51
Assemblées votées	44
Taux d'assemblées votées	86%
Taux de couverture de vote (1)	106%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	37
Résolutions votées	612
Votes d'opposition aux résolutions	31%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Approbation d'une convention réglementée	0%
Modification statutaire	3%
Nomination d'administrateurs ou de censeurs	18%
Nomination ou renouvellement d'auditeur	7%
Opération dilutive	26%
Pilule anti-OPA	2%
Programme de rachat d'actions (pilule anti-OPA)	2%
Rémunération des dirigeants ou administrateurs	34%
Validation des comptes ou approbation du quitus	7%
Autres	2%

(1) Pour les fonds gérés par Portzamparc Gestion, la société de gestion vise un taux de couverture de vote de minimum 70 %. Le taux de couverture doit s'entendre comme la somme des pondérations des sociétés pour lesquelles une AG a été votée (pondérations considérées à la date du vote).

Engagement par le vote : statistiques 2024 par fonds labelisés ISR

Portzamparc Opportunités ISR

Statistiques de vote	
Année	**2024**
Assemblées votables	38
Assemblées votées	38
Taux d'assemblées votées	100%
Taux de couverture de vote (1)	99%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	27
Résolutions votées	722
Votes d'opposition aux résolutions	17%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Approbation d'une convention réglementée	0%
Modification statutaire	0%
Nomination d'administrateurs ou de censeurs	25%
Nomination ou renouvellement d'auditeur	0%
Opération dilutive	29%
Pilule anti-OPA	0%
Programme de rachat d'actions	1%
Rémunération des dirigeants ou administrateurs	38%
Validation des comptes ou approbation du quitus	7%
Autres	2%

(1) Pour les fonds gérés par Portzamparc Gestion, la société de gestion vise un taux de couverture de vote de minimum 70 %. Le taux de couverture doit s'entendre comme la somme des pondérations des sociétés pour lesquelles une AG a été votée (pondérations considérées à la date du vote).

Exemples d'actions d'engagement en 2024

Société	Fonds	Nombre d'échanges	Format	Thèmes abordés
Carbios	PME ISR	2	Groupe	- Indépendance du conseil d'administration - Renforcement de la gouvernance RSE - Emissions carbone évitées - Formation des collaborateurs
Séché Environnement	PME ISR Next Leaders ISR	1	Dédié	- Développement de l'activité 2024 et impact sur (1) l'alignement à la taxonomie et sur la (2) stratégie de réduction des émissions de GES
Nexans	PME ISR	1	Groupe	- Chaine de valeur de l'électrification : enjeux d'approvisionnement en ressources naturelles (cuivre) - Sécurité : 17m EUR CAPEX en 2023 pour développer des formations sur la sécurité - CSRD
Beneteau	PME ISR	1	Groupe	- Certification ISO 14001 des sites de productions - Ecoconception : résine recyclable et gamme de bateaux électriques - Stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et alignement à la taxonomie européenne - Diversité du conseil d'administration et des collaborateurs
Mersen	PME ISR	1	Groupe	- Taxonomie européenne : éligibilité et alignement (méthodologie de calculs, difficultés rencontrées)

Exemples d'actions d'engagement en 2024

Société	Fonds	Nombre d'échanges	Format	Thèmes abordés
Neoen	PME ISR	1	Groupe	- Stratégie RSE compte tenu de leur position dans la chaine de valeur : priorité donnée aux critères de sélection HSE et code de conduite de leur partenaires EPC dans les projets - Qualité et Sécurité : condamnation (dommage et intérêt versés) en Australie pour non-respect du contrat (incapacité à livrer l'électricité attendue)
Sopra Steria	Entrepreneurs ISR	1	Groupe	- Turnover : attraction/rétention des talents - Stratégie de réduction des émissions de GES : validée SBTi en 2023, plan d'action associé
Renault	Entrepreneurs ISR Opportunités ISR	1	Groupe	- Règlementation européenne : CSRD, contraintes de production vs. compétitivité - Circularité des batteries
SPIE	Opportunités ISR	1	Groupe	- Décarbonation : les objectifs 2030, validés par le SBTI et plan d'action associé - Alignement à la taxonomie : objectif 2025 50% du CA aligné vs. 48% en 2024 - Taux d'accidents en augmentation depuis 2023 - Gouvernance : choix du futur CEO
Edenred	Opportunités ISR	1	Groupe	- Controverse "Ethiques des affaires" en Italie liée aux appels d'offre, discussion autour des mesures de remédiations - Nomination d'un responsable RSE notamment pour préparer la CSRD

AVERTISSEMENT

Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 97077, ayant son siège social au 10, rue Meuris 44100 Nantes, RCS Nantes 326 991 163, et son site web : www.portzamparcgestion.fr. Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue:

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC PRIIPS) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC PRIIPS) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché, importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes. La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.portzamparcgestion.fr.